



Coupe de Lorraine (2ème manche)

Samedi 11 et dimanche 12 janvier 2020

Salle Municipale des Sports – 56 rue Raymond Poincaré – 54000 NANCY

Tél : 06.81.32.39.99 – Coordonnées GPS : 48.689298 6.1692367

La compétition se déroulera suivant cette formule : 1 tour de poule sans éliminé. Tableau d'élimination direct sans repêchage. Application du règlement FFE. La formule pourra être adaptée en fonction du nombre de participants

Horaires :

Samedi 11 janvier 2020

Catégories	Appel	Scratch	Début des assauts
M13 épée H/D	13H30	14H00	14H15
M11 épée H/D	14H30	15H00	15H15
M 9 épée H/D	15H30	16H00	16H15

Dimanche 12 janvier 2020

Catégories	Appel	Scratch	Début des assauts
M13 fleuret H/D	08H30	09H00	09H15
M13 sabre H/D	08H30	09H00	09H15
M 11 fleuret H/D	11H45	12H00	12H15
M11 sabre H/D	11H45	12H00	12H15
M9 fleuret H/D	13H30	13H45	14H00
M9 sabre H/D	13H30	13H45	14H00

Les compétitions de la Coupe de Lorraine M9 et M11 sont réservées aux tireurs licenciés en Lorraine.

Les compétitions de préparation M13 sont ouvertes aux tireurs des autres CID.



COMITE
INTERDEPARTEMENTAL
D'ESCRIME DE LORRAINE



Règlement :

Chaussures de sport propres pour rentrer sur le parquet - Ceci est valable pour tout le monde.

Équipement :

Tenue blanche complète 350N FFE + sous cuirasse de protection 350N (pour les M9/M11) et chaussettes blanches hautes, sous cuirasse de protection 800N (pour les M13).

Rappels pour les armes

Catégorie	Taille Lame (Max)	Type de poignée
M9	Lame 0	Droite
M11	Lame 0 ou 2	Droite
M13	Lame 0 ou 2	Libre

Arbitrage :

Quotas

- 4 tireurs engagés dans une arme = 1 arbitre dans l'arme
- 9 tireurs engagés dans une arme = 2 arbitres dans l'arme
- 15 tireurs engagés dans une arme et au-delà = 3 arbitres dans l'arme

La commission d'arbitrage se réserve le droit d'ajuster les arbitres en fonction du nombre d'inscrits.

La liste des arbitres retenus sera communiquée le jeudi 9 janvier 2020.

Droit d'engagement à l'individuel : 8,00 €

Inscriptions : Elles doivent être enregistrées en ligne sur le serveur de la FFE avant **le mercredi 8 janvier 2020 à 23H59**. Conformément au vote du Comité Directeur du 3 septembre 2010, le montant de l'inscription d'un tireur engagé et absent sera facturé par le CID de Lorraine.

Restauration : Restauration et buvette sur place.

